

Directrice académique : Mme BAGLIN-LEGOFF, IENA : Mr JAVOY, Secrétaire Général : Mr BERTRAND

Inspecteurs présents : Mr LE FUR, Mme LOLLIER-REUSS, Mr LE GAL, Mr BOISSIERE, Mme BINTZ

Secrétaire de séance : Mme GOMEZ ,Snuipp-FSU91

Mme Baglin-Le Goff, Directrice Académique :

POINT sur la Crise sanitaire liée au Covid19 : (plus d'actualité suite à l'annonce du Président jeudi 12 mars)

Le virus est arrivé sur le territoire depuis un mois et demi. Sa propagation s'accélère, Donc, l'évolution des modalités de prise en charge est à mettre en parallèle avec cette accélération,

* Différentes phases de prise en charge (stade 1, 2 et 3). Stade 2 depuis le 29 février, voir Stade 2 renforcé pour certaines territoires (et clusters).

* **Des annonces seront faites dans la soirée (discours du président ce soir).**

* A cette heure : interdiction des voyages à l'étranger, interdiction des sorties dans les zones clusters, conseil de report des formations aux premiers secours, interdiction des rassemblements ponctuels de 1000 personnes (jusqu'au 15 avril) mais ne concerne pas les rassemblements habituels (écoles, collèges, lycées, entreprises, ...)

* Si passage en Phase 3 :

Les dépistages seront renforcés et l'accompagnement sanitaire pourra se faire par la médecine de ville.

* Dans le département : éviction d'un certains nombres de classes. Décision prise sur préconisation de l'ARS (test effectué, en fonction de l'âge, du nombre de cas sur un site...) puis la décision revient au préfet en lien avec l'IA.

* 3 classes fermées : 2 dans des lycées, 1 dans un collège.

* Guide disponible sur le site de l'ARS pour les modalités de gestion de chaque cas.

* Restez vigilants et responsables : faire attention aux fausses déclarations de cas positifs, ...

* Site du ministère : nouvel onglet « Covid19 », FAQ. Actualisée tous les jours ou tous les 2 jours.

* Travail avec les collectivités territoriales pour s'assurer que le savon et le papier jetable soit à disposition dans toutes les écoles.

Demande du [Snuipp-FSU91](#), de revenir sur les consignes de fermeture de classe/école dans le département :

* Si en maternelle il y a un cas : école fermée. Car à leur âge, on ne peut difficilement s'assurer que les gestes barrières ne soient pas effectués.

* Si en élémentaire et collège il y a un cas : la classe est fermée.

* En lycée : cercle de vie de l'élève.

* Si un agent des écoles (enseignant, atsem, aesh...) : entretien avec l'ARS qui donnera la bonne conduite à tenir.

* **Cas des personnes fragiles** (maladie chronique importante, ..) : ne doivent pas hésiter à se faire connaître et prendre rdv : 1 avec son médecin traitant, 2 prévenir le médecin des personnels.

* [Snuipp-FSU91](#) : Remontée à l'IEN puis à l'IA. Combien de temps pour le délai ? Le personnel doit-il attendre la réponse chez lui ou en classe ? * L'ASA : bornée ou non. A priori on part pour plusieurs semaines.

* [Snuipp-FSU91](#) : Pour parents qui doivent garder l'enfant à la maison ? Envoyer un document justificatif et demande d'une autorisation spéciale d'absence. Régularisation par l'IA.

Le certificat doit expliquer le lien avec le virus, et borner le certificat médical par une date.

* Pas d'impact financier, pas de journée de carence retirée.

Le personnel enseignant (parent isolé, conjoint absent...) n'ayant pas de mode de garde pour ses enfants, sur justificatif, reste chez lui.

* [Snuipp-FSU91](#) : **Qu'en est-il du télétravail ?**

* A partir du moment où un élève ne peut pas aller à l'école : obligation scolaire. Il faut assurer la continuité des apprentissages. -- Collèges et lycées : outils déjà présents.(educ horus, ENT,...)

- Primaire : création de blog pour déposer des ressources. Lieu d'interaction.

* Élémentaire : on sait déjà faire en cas d'absence d'un enseignant. (blogs, ressources papier,...)

* Maternelle : transmission de fiches (compliqué mais on peut envisager des « kits papiers » de fiches.

* Il va falloir adapter à chaque école. L'école n'est pas fermée : les enseignants peuvent aller dans leur école pour préparer les « kits ».

* [Snuipp-FSU91](#) : mais toutes les familles (isolées, défavorisées, non francophones) ne seront pas en capacité d'assurer cette continuité pédagogique !

* Autre ressource : le CNED. Liens donnés aux directeurs et enseignants, puis diffusion auprès des familles. Il y aura un accès gratuit pour les familles : « Mon école en ligne »

* Mercredi prochain : temps pour les CPC et RUN pour se former à « Ma classe au CNED ».

Déclaration du SNUipp :cf PJ

* Approbation du compte-rendu de la CAPD du 7 mai 2019.

1/ LISTE D'APTITUDE DES DIRECTEURS D'ÉCOLES

Mme Baglin-Le Goff, Directrice Académique :

* Circulaire du 26 septembre pour présenter le cadre de la liste d'aptitude.

* Sur 88 candidats, 2 se sont désistés, 2 étaient attendus et ne sont pas venus.

* 81 candidats qui ont passé l'entretien + 1 qui l'a passé hier (additif).

* Commission départementale présidé par Mr Javoy. Chaque commission : 2 IEN et 1 directeur d'école

* 75 sont proposés à l'inscription sur la liste d'aptitude.

* [SNUipp-FSU91](#) - Pourquoi certains collègues n'ont pas passé l'entretien ?

Réponse de l'administration : Ce sont les collègues qui ont déjà fait plus d'une année d'intérim.

* Pourquoi certains collègues n'ont pas reçu d'avis favorable alors qu'ils sont en intérim et assurent déjà des fonctions de direction ?

Réponse de l'administration : On peut être apte à diriger une école de 3 ou 4 classes, mais ne sont pas aptes à gérer une école de 10 à 12 classes, dans un autre environnement, certaines compétences ne sont pas transposables d'un contexte à l'autre.

* *SNuipp-FSU91* – Signalement de certains cas de maltraitance du jury vis-à-vis des candidats. Cas dans la liste d'aptitude mais également dans les CAPASH ou CAPPEI. Ces pratiques ne peuvent plus durer.

Mme Baglin-Le Goff, Directrice Académique : Ne peut pas douter du manque de bienveillance du jury. Niveau de pression qu'un candidat se met lui appartient. Parfois le jury cherche à aller plus loin pour mettre en avant des candidats performants. « Objectivons ! »

* Candidats ayant reçu des avis défavorables : nous contacter pour avoir le détail.

2/ CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme Baglin-Le Goff, Directrice Académique :

* Plus de demandes que l'année dernière : 32 contre 24.

* Equivalent de 14 ETP = 168 mois accordés en tout et pour tous (idem que l'année dernière).

* Critères pour classer les demandes : au barème.

Ancienneté générale de service, diplôme, formation, nombre de point en fonction du projet professionnel, point pour ceux qui renouvellent leur demande.

* L'année prochaine : certains candidats pourront utiliser également le CPF : compte Personnel de Formation qui entrera en vigueur.

* Reconversion = Compte personnel de formation peut apporter une solution et redonner une place à quelqu'un d'autre pour les demandes de congé de formation professionnelle.

* Document pour le Compte Personnel de Formation : mis en ligne sur la DSDEN : texte et formulaire (date butoir : 31 mars) Commission le 20/05

3/ AVANCEMENT AVEC UNE BONIFICATION D'ANCIENNETE

Mme Baglin-Le Goff, Directrice Académique :

* Dans le cadre du PPCR : passage des échelons de 6 à 7 et de 8 à 9.

* 263 Rdv de Carrière pour le 1^{er} RDV, 269 Rdv de Carrière pour le 2^e RDV.

* Pour les personnels détachés dans le secondaire : l'avis du chef d'établissement a été récupéré.

* 9 collègues ont refusé leur 3^{ème} RDV de carrière (9^{ème} échelon).

* Une session de rattrapage a été proposée par le ministère. Toutes les personnes pour lesquelles il n'y avait pas eu de rdv de carrière les années précédentes ont été contactées par les IEN pour être vues (congé mater, congé parental, ...).

* Problème Iprof : l'avis apparaît puis disparaît.

Il est donné pendant la période de campagne. Il doit être imprimé par le collègue. Le problème de la disparition sur i-prof a été signalé au ministère. « Problème technique » Mise à jour prévue mais pas de nouvelles.

Les collègues qui veulent faire une remarque en bas du compte-rendu du rdv de carrière doivent cocher une case, puis ensuite peuvent rédiger leur remarque.

* Passage au 7^e échelon : * 264 promouvables. * 79 promus (30% de promus).

* Passage au 9^e échelon : * 264 promouvables. * 79 promus (30% de promus).

* *SNuipp-FSU91* – Un document de comparaison établi par le snuipp est présenté, Il met en avant le ratio promu-es /promouvables de chaque circonscription.

Il met en évidence les différences criantes de promotions d'une circonscription à l'autre. Des promotions inégales d'un territoire à l'autre !!!

Mme Baglin-Le Goff, Directrice Académique : il faut effectivement vérifier l'uniformité au sein des circonscriptions. L'analyse des réalités de territoires et des gestions RH seront à travailler en collège d'IEN.

4/ QUESTIONS DIVERSES

SNUipp-FSU91 :

***Questions à propos de situations personnelles de collègues** : nous contacter

***Qu'en est-il des départs en formation CAPPEI ?**

Réponse de la DASEN : ne seront plus traités en CAPD

Pour information : 55 dossiers- 37 départs (idem avec l'année dernière) : 7 SEGPA, 12 RASED, 12 IME, 6 ULIS

Une circulaire inter-degré viendra cadrer le recrutement sur les postes en ULIS 2nd degré,

***Qu'en est-il de la circulaire sur les temps partiels ?**

La circulaire sur les temps partiels est à la signature.

***Quelle réponse a été apportée aux demandes de visite médicale de prévention adressées à la directrice académique (article 24-1 du décret 82-453 du 8 /05/1982**

Réponse de la DASEN : La direction a accusé le SNUipp de mettre en difficulté le médecin des personnels (tout juste recrutée début mars) et a reconnu ne pas avoir les moyens d'accéder à la demande des collègues..

Nous avons juste rappelé que c'était une obligation légale de l'employeur, et que l'éducation nationale n'appliquait pas les textes en matière de santé et de sécurité au travail. L'administration ne connaît pas l'état de santé des personnels et ne prends aucune mesure de préventions (DUERP inexistant en Essonne).

Le SNUipp 91 a interpellé la Directrice académique en lui signalant que dorénavant les collègues pressés par leur IEN d'appliquer les textes répondront qu'il n'en ont pas les moyens et qu'eux non plus ne peuvent respecter les textes !!!

Pas de réponse de la direction académique bien obligée de reconnaître cet état de fait.

Animations pédagogiques : Le SNUipp a rappelé que la direction académique avait assuré d'être bienveillant envers les collègues prévenus trop tardivement et qui ne pouvaient se rendre aux animations pédagogiques et demandé de le rappeler en circonscription.

Si vous êtes concernés n'hésitez pas à faire un recours et à revenir vers nous